



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2003/NGO/5
30 janvier 2003

ANGLAIS, ESPAGNOL ET
FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neufième session
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT

Exposé écrit* par Fédération Internationale Des Mouvements D'Adultes Ruraux Catholiques,
organisation non gouvernementale sur la Liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[13 janvier 2003]

*/ Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue (s), sans avoir été revu par les services d'édition.

Les objectifs du Millénaire

1 – Dans le chapitre consacré au développement et à la lutte contre la pauvreté, le Sommet du Millénaire qui s'est tenu à New York, en septembre 2000, fixe, dans la déclaration qu'il a adoptée, les objectifs que la communauté internationale devra s'efforcer d'atteindre d'ici à 2015.

2 – De son côté, pour y parvenir, la Conférence internationale sur le financement du développement, à Monterrey, au Mexique, au printemps 2002, se propose de bâtir un monde stable et prospère, ainsi que de réaliser des progrès dans la réduction de la pauvreté et dans les autres objectifs de développement du Millénaire.

3 – Les premiers résultats chiffrés semblent pourtant déjà démentir les ambitions qui sont affichées. Dans son rapport 2002, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) évalue la probabilité, pour les pays du globe, d'atteindre ces objectifs et estime qu'il faudrait, dans ce cas, au moins une croissance de 3,7 % du Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant et par an. Or, seuls 24 pays en développement ont connu un tel rythme au cours des années 1990. En revanche, plus de 130 autres pays en développement, où vivent 40 % de la population mondiale, progressent beaucoup moins vite.

Mettre la gouvernance démocratique au service du développement humain

4 – Les auteurs du Rapport du PNUD estiment que « les avantages potentiels de l'ère nouvelle qu'annonce l'intégration mondiale sont immenses. Cependant, ils ne pourront se concrétiser tant qu'une large part de l'humanité en sera exclue. » Ils en concluent que la mise en place de modes de gouvernance démocratique solides, à tous les niveaux de la société, est le meilleur moyen de favoriser le développement humain.

5 – On ne saurait nier, en effet, le rôle de la politique dans le développement. Pour que la pauvreté recule, les pauvres doivent disposer tout autant d'un pouvoir politique que de possibilités de progrès économique. Ce nouveau défi comporte, reconnaissent les auteurs du Rapport, « des implications considérables en termes de politiques nationales et internationales, pour les pays industrialisés comme pour ceux en développement. L'enjeu le plus essentiel, disent-ils, consiste peut-être à associer davantage les individus aux décisions qui affectent leur existence dans le monde moderne et à redistribuer plus largement les bénéfices économiques et sociaux. »

6 – Les mouvements ruraux et les organisations de paysans de la FIMARC partagent entièrement cette analyse et estiment, pour leur part, que mettre la gouvernance démocratique au service du développement humain peut grandement contribuer à réaliser les objectifs du Millénaire.

La démocratie enrichit le processus de développement humain

7 – Même si les liens entre gouvernance démocratique et développement économique et social ne sont pas automatiques, il faut reconnaître que les principes de participation et de transparence enrichissent le processus de développement humain. En effet, le développement politique est indissociable du développement économique et du développement social. Le développement économique doit viser la création de richesses pour améliorer les conditions et le niveau de vie du plus grand nombre mais il doit prévoir avant tout une juste répartition des ressources qui permettrait un meilleur développement social.

8 – Ces perspectives de développement économique et social ne peuvent, en outre, être envisagées sans le développement politique. C'est, en effet, par lui que chaque individu et chaque communauté pourront participer à l'élaboration des décisions qui les concernent, prendre conscience de l'intérêt commun qui est le leur et travailler à sa réalisation pour un développement harmonieux de leur société.

9 – Ces trois dimensions du développement sont donc complémentaires et se renforcent l'une l'autre. Dans le cas contraire, elles se condamnent à l'inefficacité et compromettent un véritable développement humain. Le Sommet de Johannesburg, en septembre 2002, a rappelé que la dimension du développement durable devait également prise en compte en tant que quatrième dimension du développement. Toutefois, la FIMARC considère que cette dimension est implicite et se réalise quand les trois dimensions mentionnées précédemment sont prises en compte et appliquées.

Une Rencontre mondiale à Cotonou, au Bénin

10 – Pendant trois semaines, au cours du mois de novembre 2002, des délégués des organisations de la FIMARC, venant de 40 pays de 4 continents, se sont réunis à Cotonou pour leur Rencontre Mondiale. Ils ont réfléchi, dans la perspective d'un développement harmonieux pour tous, aux conséquences de la globalisation pour le monde rural et à l'urgence de créer une ère nouvelle, alternative au système économique néo-libéral.

11 – Ils ont constaté que l'ouverture des marchés, comme on le prétend communément, n'est pas un facteur de croissance partagée et que l'accord de l'OMC qui conduit à ouvrir en grand les frontières au commerce international est le premier responsable des crises que traversent leurs agricultures. Au nom de la concurrence et du libre-échange, une agriculture intensive, très mécanisée et largement subventionnée, ne peut qu'écraser une agriculture traditionnelle, manuelle et à faibles rendements, qui occupe encore la majorité des paysans de la planète. La théorie d'un marché totalement libéralisé ne répond pas au modèle de développement qu'ils souhaitent réaliser, ni à l'ère nouvelle qu'ils appellent de leurs vœux et à laquelle ils travaillent déjà.

Leur vision d'une ère nouvelle

12 – Cette ère nouvelle ne prend pas appui, d'abord, sur les avantages potentiels qu'annoncerait leur intégration dans les échanges internationaux, mais bien plutôt sur un ensemble de principes et de valeurs essentielles qui leur permettraient, par leur participation démocratique, d'avoir prise sur leur situation économique et sociale, afin de mieux la maîtriser.

13 – Une ère nouvelle, ce serait :

- Un temps nouveau où chaque être humain peut renforcer l'ensemble de ses capacités et définir son propre développement dans le contexte social, culturel, politique et religieux qui est le sien ;
- Un temps nouveau où règne la paix, où il y a du travail pour tous et où les droits de l'homme sont garantis, conditions indispensables à un véritable développement ;
- Un temps nouveau où les systèmes économiques, politiques, sociaux et culturels sont au service des personnes et non des puissances financières, et où les relations sociales se caractérisent par la solidarité, indépendamment de toutes les différences de nationalités, de croyances ou de religions ;
- Un temps nouveau où le pouvoir politique est au service du peuple, lui offrant la possibilité de s'exprimer, d'être écouté et de participer aux décisions qui concernent son présent et son avenir ;
- Un temps nouveau où les règles de bonne gouvernance, à l'échelon national, ne visent pas d'abord le soutien financier et l'attention des investisseurs des pays industrialisés, mais la bonne gestion des affaires publiques, sous le contrôle d'institutions démocratiques ;
- Un temps nouveau où, à l'échelon mondial, les institutions internationales travaillent dans la plus grande transparence et où les pays en développement ont effectivement le droit de participer aux décisions qui les concernent.

14 – Lors de cette Rencontre mondiale de Cotonou, les organisations de la FIMARC, dans une résolution finale, ont réaffirmé leur engagement pour faire advenir cette ère nouvelle, convaincues qu'une véritable participation populaire est un élément essentiel d'un développement réussi et durable. Elles approuvent, par ailleurs, l'une des conclusions du Groupe de Travail sur le Droit au Développement qui reconnaît la valeur des efforts que font actuellement des Etats pour définir et renforcer des pratiques de bonne gouvernance, ce qui ne peut que faire progresser la mise en œuvre effective du droit au développement.